



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
DE L'ALIMENTATION
DE LA PÊCHE
ET DES AFFAIRES RURALES

Rentrée 2004 : L'enseignement agricole en mouvement



Direction générale de l'enseignement
et de la recherche



Le mot de Nicolas FORISSIER

La rentrée scolaire constitue toujours un moment fort. Celle qui s'effectue dans l'enseignement agricole, et qui concerne plus de 200 000 jeunes, à travers la France entière, démontre année après année les qualités, l'originalité et la richesse des formations offertes.

L'enseignement agricole, au travers de ses spécificités et de sa diversité, occupe en effet une place reconnue dans le dispositif éducatif français, comme le récent débat sur l'avenir de l'école l'a souligné.

Il forme les femmes et les hommes qui, demain, travailleront dans l'ensemble des secteurs professionnels en lien avec le monde rural et agricole, dans une implication étroite avec le dynamisme de nos territoires. Il forme les producteurs garants d'une activité agricole de qualité et respectueuse de son environnement, les opérateurs d'une filière agro-alimentaire sûre et innovante, les acteurs des nouveaux services du monde rural.

Cet enseignement agricole, filière d'excellence, offrant des taux d'insertion élevés, a su innover, s'adapter, répondre aux évolutions de la société. Reconnu et apprécié, il doit encore se faire mieux connaître. C'est tout l'objet de ce dossier d'information qui, pour la rentrée 2004, présente l'enseignement agricole en chiffres, en actes et en projets.

L'agriculture, l'agro-alimentaire, le monde rural se transforment. L'enseignement agricole sait accompagner ces mutations, comme il sait construire l'avenir de ceux qui le choisissent, sous l'impulsion de ses animateurs, membres de la communauté éducative, agents chargés de l'enseignement et de la recherche dans les services du ministère de l'Agriculture, familles, représentants des collectivités locales et des filières professionnelles. Cette réactivité et cette capacité d'innovation sont des atouts majeurs.

Avec l'ensemble des femmes et des hommes qui le font vivre au quotidien, et que je rencontre régulièrement, nous avons une détermination commune, celle de promouvoir et de développer l'enseignement agricole.

Les orientations définies dans le 4ème Schéma Prévisionnel National des Formations, pour 2005-2009, forment une véritable "feuille de route" qui donnera du sens et de la lisibilité à l'action de l'enseignement technique. Et l'enseignement supérieur saura relever le défi de la compétitivité, s'appuyant sur le projet que j'ai lancé avec Hervé GAYMARD le 17 mai dernier, grâce à des pôles de compétences régionaux garantissant visibilité et reconnaissance aux établissements aux niveaux national, européen et international.

Je souhaite que ce dossier vous donne envie de mieux connaître l'enseignement agricole.

Bien cordialement,

Nicolas FORISSIER
Secrétaire d'Etat à l'Agriculture,
à l'Alimentation, à la Pêche et aux Affaires rurales

Les données essentielles pour l'année scolaire 2004-2005	3
L'organisation générale de l'enseignement agricole	5
2004-2005 : des nouveaux défis	7
Les chiffres	9
Les élèves, étudiants, apprentis et stagiaires	9
Les établissements	9
Les personnels	9
La situation par secteur	10
Les résultats aux examens	13
L'insertion professionnelle	14
Fiches sur les chantiers 2004-2005	15
Les diplômes renouvelés : une réponse aux besoins de formation d'aujourd'hui et de demain	17
La réorganisation de l'enseignement agricole supérieur : une préparation aux enjeux d'avenir	19
L'enseignement agricole dans le développement des territoires : un rôle reconnu et en pleine expansion	21
Les projets d'établissement : un outil de pilotage pour des établissements tournés vers l'avenir	23
L'internat : un atout de l'enseignement agricole	25
L'alimentation et la nutrition : une place de choix dans les programmes de l'enseignement agricole	27
Les principaux sigles employés dans ce dossier	29

**Les données essentielles
pour l'année scolaire
2004 - 2005**

L'organisation générale de l'enseignement agricole

L'enseignement agricole relève du Ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation, de la Pêche et des Affaires Rurales depuis la création de celui-ci. La loi d'orientation agricole du 9 juillet 1999 lui attribue 5 missions :

- assurer une formation générale, technologique et professionnelle initiale et continue ;
- participer à l'animation du milieu rural ;
- contribuer à l'insertion scolaire des jeunes, à leur insertion sociale et professionnelle ainsi qu'à celle des adultes ;
- contribuer aux activités de développement, d'expérimentation et de recherche appliquée ;
- participer aux actions de coopération internationale notamment en favorisant les échanges et l'accueil d'élèves, d'apprentis, d'étudiants, de stagiaires et d'enseignants.

Les diplômes auxquels prépare l'enseignement agricole, sont les suivants :

Niveaux I et II : licences professionnelles, masters, diplômes d'ingénieurs, de vétérinaires, paysagistes, doctorats.

Niveau III : BTS (Brevet de Technicien Supérieur Agricole).

Niveau IV : BTA (Brevet de Technicien Agricole), baccalauréats professionnel, technologique et général.

Niveau V : CAPA (Certificat d'Aptitude Professionnelle Agricole), BEPA (Brevet d'Études Professionnelles Agricoles), BPA (Brevet Professionnel Agricole).

L'enseignement agricole est dispensé dans des établissements publics et privés implantés sur tout le territoire national.

L'enseignement agricole technique public accueille 40% des effectifs et s'organise de la façon suivante. Les lycées d'enseignement général et technologique agricole (LEGTA) et les lycées professionnels agricoles (LPA) dispensent les formations scolaires techniques. Les centres de formation professionnelle et de promotion agricoles (CFPPA) et les centres de formation d'apprentis (CFA) assurent les formations continues pour adultes et les formations par apprentissage.

L'enseignement agricole technique privé intègre 60% des effectifs. L'enseignement technique relève de trois fédérations : le CNEAP (Conseil national de l'enseignement agricole privé), l'UNMFREO (Union nationale des maisons familiales rurales d'éducation et d'orientation), l'UNREP (Union nationale rurale d'éducation et de promotion) liées par contrat avec l'Etat.

L'équivalent du rectorat dans les régions est la Direction Régionale de l'Agriculture et de la Forêt (DRAF) par l'intermédiaire de son Service Régional de la Formation et du Développement (SRFD) ; pour les DOM-TOM, il s'agit du Service de la Formation et du Développement (SFD) de la Direction de l'Agriculture et de la Forêt (DAF).

L'enseignement agricole supérieur forme des ingénieurs, des paysagistes, des vétérinaires, des enseignants, des chercheurs et des cadres spécialisés. Les formations sont délivrées par 19 établissements publics et 7 écoles d'ingénieurs privées sous contrat avec l'État.

La Direction Générale de l'Enseignement et de la Recherche - DGER - exerce les compétences du ministère de l'agriculture relatives à l'enseignement général, technologique et professionnel agricole, la formation continue agricole, à l'enseignement supérieur agronomique, agroalimentaire, vétérinaire et paysager, à la recherche et au développement.

2004-2005 : des nouveaux défis

Les rénovations se poursuivent

La rentrée 2004 est marquée par l'adaptation de deux formations post - Baccalauréat, la création d'une classe préparatoire post BTS-DUT dans le secteur de l'aménagement paysager et la reconnaissance de sections européennes dans l'enseignement agricole.

Dans la continuité des rénovations, l'année 2004-2005 verra la finalisation de la transformation du BTA "services en milieu rural et services administratifs" en un baccalauréat professionnel "services en espace rural" en réponse aux nouvelles dynamiques des territoires ruraux. En parallèle, les programmes des classes de 4e et de 3e de l'enseignement agricole seront rénovés afin de mieux répondre aux demandes de diversification, dans l'esprit du collège pour tous.

L'enseignement supérieur se réorganise

La réorganisation de l'enseignement supérieur agricole et la mise en œuvre du modèle LMD (licence-master-doctorat) dans ses cursus de formation visent trois objectifs : assurer la pérennité de ce système d'enseignement en renforçant son attractivité à l'étranger et en facilitant la mobilité de ses enseignants et étudiants, offrir un ensemble de formations de haut niveau dans le domaine des "sciences et technologies du vivant", lisible et compétitif à l'échelle nationale et internationale, garantir aux jeunes diplômés les meilleures chances d'insertion sur le marché mondial de l'emploi. Elle se traduira par la mise en place de six pôles de compétences* répondant à cinq critères : une logique de pluridisciplinarité, une logique d'appui de la recherche, un fort potentiel humain et intellectuel d'enseignants-chercheurs, de chercheurs et d'étudiants, une logique territoriale et une étroite association entre formation, recherche et transfert technologique. En outre deux écoles (l'ENITA de Bordeaux et l'ENGEES de Strasbourg) auront à s'insérer dans une démarche de sites spécialisés en renforçant leurs partenariats avec les universités.

L'enseignement agricole contribue au développement des territoires

La liaison de l'enseignement agricole avec son territoire, historiquement forte, se traduit au niveau des activités pédagogiques et périscolaires par la prise en compte du contexte local. Les exploitations agricoles et les ateliers technologiques, lieux de référence et de démonstration pour les professionnels,

contribuent au développement des territoires, tout comme les actions en matière d'ingénierie de projet de territoires conduites par certains établissements. Une circulaire d'orientation et un guide de recueil d'expériences et de bonnes pratiques aideront les établissements à renforcer leur implication dans les dynamiques territoriales, conformément aux dispositions du projet de loi en faveur du développement des territoires ruraux.

Les projets d'établissement fédèrent les initiatives

Chaque établissement public ou privé sous contrat, définit sa stratégie de formation et de mise en œuvre des missions de l'enseignement agricole dans un projet d'établissement qui doit fédérer les initiatives des acteurs et des partenaires de l'enseignement agricole, dans les territoires.

Les termes du projet de loi en faveur du développement des territoires ruraux ainsi que ceux du quatrième schéma prévisionnel des formations de l'enseignement agricole, arrêté par le ministre Nicolas FORISSIER, le 11 juin 2004, renforcent encore la place et le rôle du projet d'établissement

Véritable outil de pilotage local, le projet d'établissement donne du sens à notre action d'éducation et de formation, au quotidien.

L'alimentation et la nutrition prennent une place de choix dans les programmes de l'enseignement agricole

L'enseignement agricole doit considérer l'alimentation, en y incluant la nutrition et la santé, comme un élément de culture commune et de développement scientifique et technologique. Le quatrième schéma prévisionnel national des formations a retenu cette orientation majeure.

Une approche d'ensemble des systèmes alimentaires, de la chaîne alimentaire mais aussi de l'aliment en tant que tel est aujourd'hui nécessaire. La qualité, la relation avec les terroirs, la traçabilité des produits et la répartition de la valeur ajoutée sont les éléments constitutifs d'une culture scientifique.

L'information et la formation interdisciplinaire des enseignants et des formateurs de l'enseignement technique seront développées au travers d'un "cours supérieur sur l'alimentation et la nutrition".

* *Francilien, grand Ouest, Dijon, Clermont-Ferrand - Lyon, Toulouse et Montpellier*

Enfin un seul baccalauréat technologique sera construit sur le triptyque "agriculture, alimentation, environnement". Il intégrera le mot "alimentation" dans son intitulé et ouvrira sur la totalité des options du BTSA.

L'internat enrichit la formation

Constituant une forte spécificité de l'enseignement agricole, l'internat a rassemblé 58,3% des élèves et des étudiants en 2003-2004. Son image positive se traduit par une augmentation d'environ 600 internes par rapport à l'année précédente. 61% des garçons sont internes pour 53,4% des filles avec un rééquilibrage qui se dessine dernièrement.

Des différences existent également en termes de niveau de formation : 25% des étudiants en BTSA sont internes pour 62 à 64% des élèves de niveaux IV à VI (BTA, Bac pro, CAPA, BEPA, BPA).

L'internat constitue un lieu de socialisation et d'éducation privilégié. Il développe l'autonomie des élèves et les rend plus solidaires.

Les élèves, étudiants, apprentis et stagiaires

L'enseignement agricole technique attend environ 173 000 élèves pour la rentrée 2004. Cette estimation montre une stabilité globale des effectifs.

Pour mémoire, l'enseignement agricole a accueilli en 2003-2004 :

172 780 élèves dans l'enseignement technique,
13 202 étudiants et stagiaires dans l'enseignement supérieur,
28 848 apprentis,
122 731 stagiaires (soit 18,7 millions d'heures stagiaires en 2002).

La répartition des effectifs entre filles et garçons a été la suivante :

- dans l'enseignement technique, les filles représentent 44,5% des effectifs ;
- dans l'enseignement supérieur, les filles représentent 55% des effectifs.

Les établissements en 2004

L'enseignement agricole comprend 853 établissements d'enseignement technique et 26 établissements d'enseignement supérieur qui se répartissent de la façon suivante :

Lycées publics : 218

La grande majorité intègre des exploitations agricoles au total, 193 (16 000 hectares) dont 4 dans l'enseignement supérieur et des ateliers technologiques : 26.

Établissements privés : 635 dont :

- 204 relevant du CNEAP,
- 380 de l'UNMFREO,
- 48 de l'UNREP,
- 3 divers.

Centres de formation d'apprentis (CFA) : 162 dont :

- 100 publics,
- 62 privés.

Centres dispensant des formations professionnelles continues : 510 dont :

- 153 centres de Formation Professionnelle et de Promotion Agricoles (CFPPA),
- 39 autres établissements publics,
- 318 centres privés.

Établissements d'enseignement supérieur (écoles d'ingénieurs, de paysagistes, de vétérinaires et d'enseignants) : 26 dont 18 écoles publiques (+ l'école nationale des services vétérinaires) et 7 privées.

Tous niveaux confondus, 8 030 classes et sections seront ouvertes en 2004 dans l'enseignement agricole.

Les personnels en 2004

Enseignement technique agricole public :

Personnels de direction :	335
Ingénieurs :	798
Enseignants :	6 979
Inspecteurs :	71
Personnels d'éducation et de surveillance :	1 493
Personnels administratifs et ouvriers :	4 426
Personnels de laboratoire :	214
Personnels de santé :	154

soit 14 470 agents (LFI 2004)

Enseignement technique agricole privé :

Agents contractuels de droit public (CNEAP et UNREP) :	(LFI 2004) 5 156
Agents de droit privé (UNMFREO et UNREP) :	environ 4 800

soit environ 10 000 agents

Enseignement supérieur agricole public :

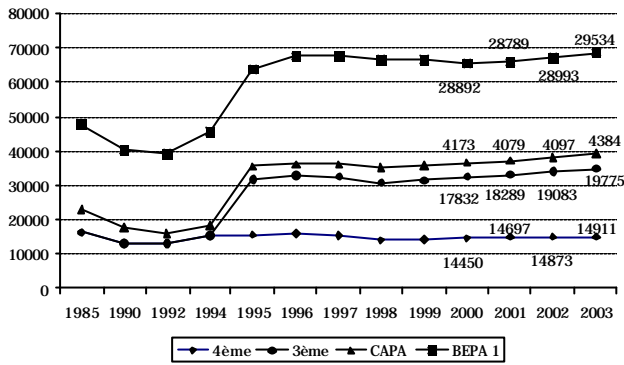
Enseignants-chercheurs, enseignants et ingénieurs :	1 062
Personnels relevant du statut formation recherche :	945
Personnels de direction et d'administration :	490

soit 2 497 agents (LFI 2004)

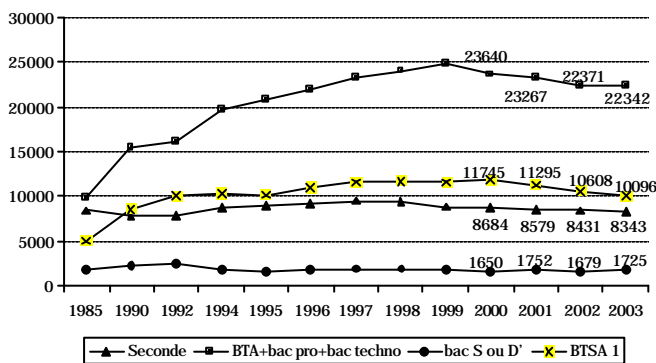
La situation par secteur

L'enseignement général, technologique et professionnel agricole

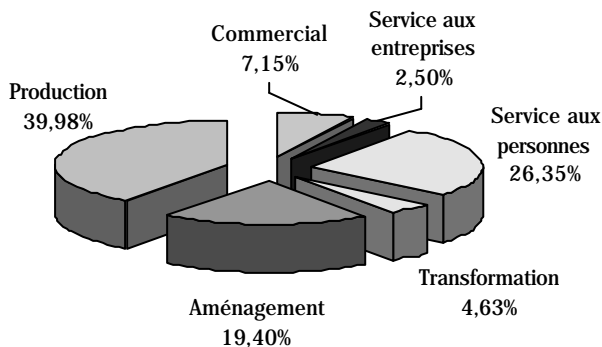
Évolution des flux d'entrée d'élèves par niveau de diplômes Niveau V



Niveau IV et III



Répartition des élèves dans les formations professionnelles et technologiques par secteur professionnel (2003-2004)



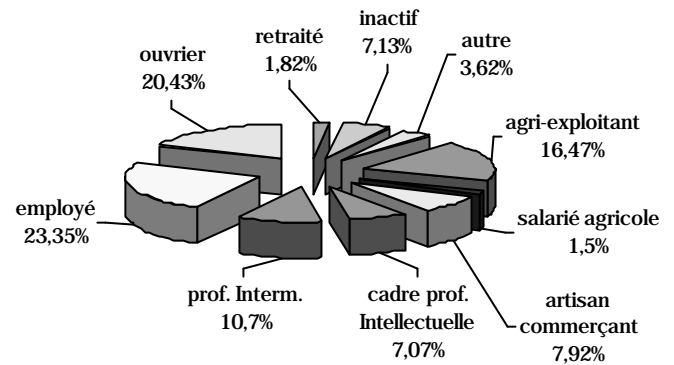
Après plusieurs années de stabilité, la part des jeunes issus du milieu agricole décroît depuis 2000 (-1 000 jeunes en 2000, -1 260 en 2001, -1 987 en 2002, -1 602 en 2003) pour s'établir à environ 18 % en 2003. En outre, 21,3% des élèves sont issus de famille agricole dans l'enseignement public, 15,8% dans l'enseignement privé.

L'enseignement technique agricole est largement ouvert aux autres catégories socioprofessionnelles.

Les jeunes issus de familles d'employés et d'ouvriers sont les plus représentés avec 43,8% des effectifs. Ils sont plus nombreux dans l'enseignement privé que dans l'enseignement public.

La part des élèves issus de milieux artisans et commerçants (7,9%) évolue peu ; celle des élèves issus de cadres et de professions intermédiaires reste stable (17,8%).

Catégories socioprofessionnelles des familles (2003-2004)



Source : DGER - Ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation, de la Pêche et des Affaires Rurales

L'apprentissage

En 2003-2004, 28 848 apprentis préparant un diplôme agricole ont été accueillis dans les CFA publics et privés : 22 257 apprentis relèvent des 100 CFA publics (77,2% des effectifs), 6 591 des 62 CFA privés (22,8% des effectifs).

Ces apprentis se répartissent entre deux secteurs principaux : 50,4% pour la production agricole 35,6% pour l'aménagement.

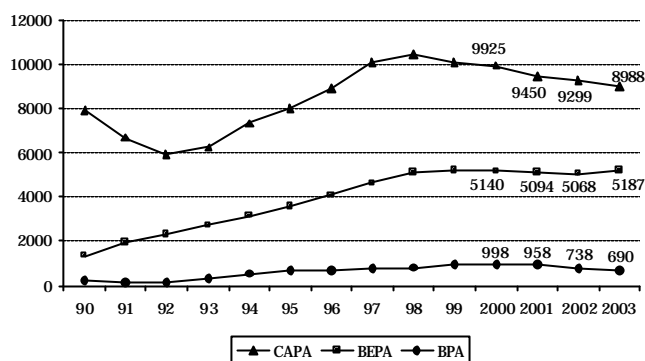
Après une période de forte progression entre 1992 et 1997, un ralentissement de la croissance s'observe à partir de 1998, suivi à présent d'une quasi-stabilisation. Après une légère baisse observée en 2002-2003, une légère hausse apparaît en 2003-2004 : +1,3%.

En 2003-2004, trois régions accueillent plus de 2 000 apprentis : il s'agit, dans l'ordre, de PACA (2 446 apprentis), Rhône-Alpes (2 220 apprentis) et Pays de la Loire (2 136 apprentis).

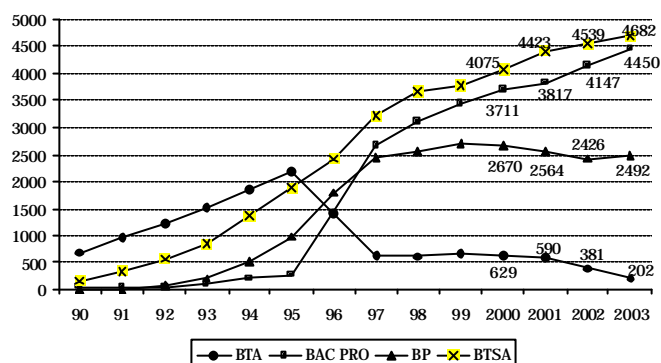
Quatre régions accueillent entre 1 500 et 2 000 apprentis : le Nord-Pas de Calais (1 793), l'Aquitaine (1 792) le Centre (1 700) et la Bourgogne (1 513). Dans quatre régions, les apprentis représentent plus du quart des jeunes en formation initiale : Alsace, Île de France, Haute Normandie, PACA.

C'est dire l'importance de ce dispositif de formation en alternance dans le dispositif d'éducation-formation. Au niveau national, les effectifs d'apprentis représentent 14,1% des jeunes en formation initiale.

Évolution du nombre d'apprentis pour les principaux diplômes préparés
Diplômes de niveau V



Diplômes de niveau IV et III



La formation professionnelle continue

En 2002*, 510 centres de formation professionnelle continue ont accueilli 122 731 stagiaires, dont 67 869 (55,3%) dans le public et 54 862 (44,7%) dans le privé. Ces 510 centres sont composés de 192 centres de formation publics dont 153 centres de formation professionnelle et de promotion agricoles (CFPPA) et de 318 centres privés.

Le volume d'heures stagiaires réalisées en 2002 est de 18,7 millions dont 61,6% relèvent des centres publics et 38,4% des centres privés.

La formation professionnelle continue tire ses ressources pour 61,2% des Conseils Régionaux et d'autres financements publics (Directions Régionales du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle, en particulier), et pour 38,8% de conventions de formation avec des entreprises privées.

Répartition des origines des financements de la formation professionnelle continue :

Fonds publics	74,5 ME
Fonds privés	47,3 ME
TOTAL	121,8 ME

* Les données 2003 ne sont pas totalement collectées à ce jour.

Source : DGER - Ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation, de la Pêche et des Affaires Rurales

L'enseignement supérieur

Nombre d'élèves, apprentis et stagiaires inscrits en 2003-2004 par familles d'écoles

Noms des familles d'écoles	Formations de base diplômantes			Formations de 3e cycle		Total
	Formations initiales	Formations en apprentissage	Formations continues	Doctorants	DEA, DESS, mastères, CEAV, DESV	
Écoles nationales supérieures agronomiques (ENSA) et assimilées (1)	1862	46	23	555	215	2701
Écoles nationales d'ingénieurs des travaux (ENTI) et assimilées (2)	2063	0	213	0	49	2325
Écoles nationales vétérinaires (ENV)	2321	0	0	0	255	2576
École nationale supérieure du paysage (ENSP) (3)	182	0	0	0	5	187
École nationale de formation agronomique (ENFA)	574	0	0	0	11	585
Écoles d'application et de spécialisation (4)	374	0	3	112	170	659
Centres de 3e cycle	108		0	0	33	141
Écoles privées (5)	3836	222	56	0	19	4133
Total	11320	268	295	667	757	13307
Total corrigé	11320	268	295	667	652*	13202

(1) Écoles nationales supérieures agronomiques et assimilées (ENSA)

- Institut national agronomique Paris-Grignon (INA P-G) : 37 des 81 étudiants préparant un DEA sont en dernière année de formation d'ingénieurs.

- École nationale supérieure agronomique de Montpellier (ENSAM) : 16 des 50 étudiants préparant un DEA sont en dernière année de formation d'ingénieurs.

- École nationale supérieure agronomique de Rennes (Agrocampus) : 8 des 11 étudiants préparant un DEA sont en dernière année de formation d'ingénieurs.

- École nationale supérieure des industries agricoles et alimentaires de Massy (ENSIA) : 7 des 14 étudiants préparant un DEA sont en dernière année de formation d'ingénieurs.

- École nationale supérieure d'horticulture et d'aménagement du paysage (ENSHAP) : l'étudiant préparant un DEA est en dernière année de formation d'ingénieurs.

(2) Écoles nationales d'ingénieurs des travaux et assimilées (ENTI)

- École nationale d'ingénieurs des travaux agricoles de Clermont-Ferrand (ENITACF) : 10 des 21 étudiants préparant un DESS sont en dernière année de formation d'ingénieurs.

- École nationale d'ingénieurs des techniques des industries agricoles et alimentaires de Nantes (ENTIAA) : 4 des 12 étudiants préparant un DESS sont en dernière année de formation d'ingénieurs.

- École nationale du génie de l'eau et de l'environnement de Strasbourg (ENGEE) : l'étudiant préparant un DEA est en dernière année de formation d'ingénieurs.

(3) École nationale supérieure du paysage (ENSP)

- les 5 étudiants préparant un DESS sont en dernière année de formation de paysagiste.

(4) Écoles d'application et de spécialisation

- École nationale du génie rural, des eaux et des forêts (ENGREF) : 6 des 14 étudiants préparant un DEA sont en dernière année de formation d'ingénieurs

- École Nationale des Services Vétérinaires (ENSIV).

(5) École d'ingénieurs privée

- École supérieure d'agriculture d'Angers (ESA) : 10 des 16 étudiants préparant un DNMP sont en dernière année de formation d'ingénieurs.

*Ce total est ajusté pour prendre en compte les étudiants inscrits simultanément en formation initiale et en formations de 3ème cycle.

Source : DGER - Ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation, de la Pêche et des Affaires Rurales

Nombre d'élèves, apprentis et stagiaires diplômés en 2003 par familles de métiers

	Formations de base diplômantes			Formations de 3e cycle (formations initiales et continues)		Total
	Formations initiales	Formations en apprentissage	Formations continues	Doctorants	DEA, DESS, mastères, CEAV, DESV	
Diplômés des écoles publiques d'ingénieurs	1314	23	49	155	307	1848
Diplômés des écoles privées d'ingénieurs	688	70	16	0	1	775
Diplômés des écoles nationales vétérinaires	534	0	0	0	80	614
Diplômés paysagistes	44	0	0	0	0	44
Enseignants PLP et PCEA	589	0	0	0	10	599
Total	3169	93	65	155	398	3880

Les résultats aux examens

Pour la session 2004, les taux de réussite se sont révélés très satisfaisants. Les résultats pour les CAPA, BTA et baccalauréat sont en hausse, et stables pour les BEPA et BTS. S'agissant plus particulièrement des baccalauréats professionnels et technologiques, les pourcentages de réussite ont été supérieurs à ceux de l'Éducation nationale.

Examens		Session 2000	Session 2001	Session 2002	Session 2003	Session 2004
CAPA	Présents	6 849	6 892	5 892	5 289	5 383
	Admis	5 618	5 731	4 856	4 391	4 562
	% de réussite	82,0%	83,2%	82,4%	83%	85%
BEPA	Présents	29 797	29 304	27 204	27 685	27 496
	Admis	24 320	24 787	22 232	22 639	22 503
	% de réussite	81,6%	84,6%	81,7%	82%	82%
BTA	Présents	8 129	7 904	7 267	7 045	5 828
	Admis	5 918	5 885	5 391	5 086	4 603
	% de réussite	72,8%	74,5%	74,2%	72%	79%
BAC Pro.	Présents	9 335	9 995	9 312	8 646	9 926
	Admis	7 679	8 272	7 543	6 803	8 092
	% de réussite	82,3%	82,8%	81,0%	78,7%	82%
BAC S	Présents	1 799	1 739	1 582	1 649	1 579
	Admis	1 406	1 393	1 343	1 416	1 309
	% de réussite	79,0%	80,1%	85%	86%	82,9%
BAC Techno.	Présents	7 672	7 222	6 988	6 761	6 855
	Admis	5 847	5 550	5 400	5 159	5 238
	% de réussite	76,2%	76,8%	77,3%	76%	76%
BTSA	Présents	14 708	14 385	11 617	14 354	13 788
	Admis	11 294	11 044	11 048	10 498	10 086
	% de réussite	77%	76,8%	75,6%	73,1%	73%

L'insertion professionnelle

Pour connaître le devenir des anciens élèves et apprentis, la DGER avec l'appui de tous les établissements scolaires, réalise depuis 1993, des enquêtes quatre ans après la fin de la scolarité. L'objectif est de suivre la diversité des parcours des jeunes et de dresser un état de la situation professionnelle des diplômés.

Les enquêtes exhaustives portent sur l'ensemble des inscrits en cycle terminal des niveaux étudiés.

En 2003, les niveaux Certificat d'aptitude professionnelle agricole (CAPA) et le niveau IV, c'est-à-dire les jeunes inscrits en cycle terminal de brevet de technicien agricole et de baccalauréats ont été interrogés.

En 2004, ce sont à nouveau les niveaux Brevet d'études professionnelles agricoles (BEPA) et Brevet de technicien supérieur agricole (BTSA) qui sont concernés.

Les derniers résultats connus, issus de l'enquête 2003 et qui s'intéressent aux sortants 1999 montrent que les jeunes connaissent une insertion très favorable après le bac professionnel, une insertion qui reste bonne après le BTA et une insertion plus difficile après le CAPA.

Après un bac technologique ou un bac scientifique, la poursuite d'études est largement dominante.

Ainsi l'enquête consacrée aux diplômés de CAPA (niveau V) montre un recul de l'insertion (65,5% chez les anciens élèves (-7,8 points) et un taux de chômage en hausse. La situation des anciens apprentis se dégrade moins : 52,4% des anciens élèves et 72,7% des anciens apprentis travaillent dans les secteurs liés à l'agriculture, au milieu rural et à l'environnement.

L'enquête consacrée aux diplômés du BTA (niveau IV) bien que tertiairisé et féminisé, fait apparaître une insertion élevée (83,6%). L'emploi des femmes s'amé-

liore légèrement. Plus de la moitié exerce sa profession dans le domaine de la santé et du social.

L'enquête 2003 est aussi la première à porter sur le devenir des jeunes titulaires d'un baccalauréat professionnel agricole (niveau IV). Leur situation dans l'emploi est très favorable (93,3%). Le taux de chômage est faible (5,3%).

Ce diplôme conduit à l'installation (après la disparition du BTA production) : 28% des jeunes diplômés exercent le métier d'exploitant. Le premier secteur d'activité est celui de la production agricole : 54,3% des hommes et 25,5% des femmes y trouvent un emploi.

Quant aux bacheliers technologiques, ils accèdent surtout à des études supérieures courtes (BTSA) et dans l'enseignement agricole (94,4% des jeunes).

Les parcours des bacheliers scientifiques sont plus diversifiés et hors du cadre agricole. 42% des jeunes bacheliers scientifiques accèdent aux études supérieures du niveau II (après un diplôme de niveau III).

Résultats de l'enquête 2003
et rappel de l'enquête 2002

diplôme	année		insertion%	chômage%
CAPA	2003	élèves	65,5	25,5
		apprentis	86,1	9,2
BEPA	2002	élèves	80	10,9
		apprentis	88,9	6,9
BTA	2003	élèves	83,6	7,8
		apprentis	82	5,7
BAC Pro.	2003	élèves	93,3	3,4
		apprentis	94,4	2,7
BTSA	2002	élèves	92,7	4,3
		apprentis	95,1	3,4

**Fiches
sur les chantiers
2004 - 2005**

Les diplômes rénovés : une réponse aux besoins de formation d'aujourd'hui et de demain

Les nouveautés à la rentrée scolaire 2004

Les classes préparatoires de la voie technologique TB (technologie-biologie) sont rénovées. Cette rénovation a pour but de valoriser les classes préparatoires accueillant des bacheliers technologiques, de réactualiser les programmes et de mieux prendre en compte les profils des bacheliers technologiques STAE et STPA de l'enseignement agricole.

Une classe préparatoire post-BTSA est mise en place à titre expérimental au LEGTA d'Antibes. Cette classe a pour vocation de préparer les étudiants (BTS, DUT ...) à passer le concours commun à l'École Nationale du Paysage de Versailles (ENSP) et à l'École d'Architecture de Bordeaux (arrêté du 6 août 2004, JO n° 193 du 20 août 2004).

Le BTSA "Production horticole" rénové est mis en place à la rentrée 2004. La nouvelle architecture proposée répond à la demande formulée par la profession de former des techniciens supérieurs capables de s'adapter à des changements grâce à une culture horticole générale. Cette option a concerné 996 étudiants en 2003/2004.

Le CAPA "Services en milieu rural" peut désormais être obtenu par la voie des unités capitalisables.

Le développement de parcours de formation conduisant à une double qualification entre le ministère des Sports et le ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation, de la Pêche et des Affaires Rurales, cosignée le 29 juillet 2003, a donné lieu à deux arrêtés.

Le premier fixe des passerelles entre les diplômes respectifs de chaque ministère, bacs professionnels et brevets professionnels d'une part et brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport, d'autre part (arrêté du 9 août 2004, JO n°193 du 20 août 2004).

Le second le complète par des passerelles supplémentaires dans le secteur des sports équestres entre le bac professionnel conduite et gestion de l'exploitation agricole, support "Production du cheval" et le brevet professionnel "Sports équestres" (arrêté du 9 août 2004, JO n° 194 du 21 août 2004).

Des "classes européennes" vont être ouvertes aux élèves de l'enseignement agricole (NS DGER/POFEGTP n° 2004-2078 du 19 juillet 2004).

Dans un contexte marqué par la construction euro-

péenne et l'accroissement des échanges professionnels qui l'accompagne les objectifs sont :

- renforcer le niveau de compétence linguistique des élèves par l'utilisation d'une langue étrangère dans l'enseignement d'une discipline non linguistique ;
 - faire acquérir une connaissance approfondie du ou des pays où est parlée la langue de la section.
- Ces nouvelles "classes européennes" concerneront les classes de première à la rentrée 2004 et les classes de terminale à la rentrée 2005.

Trois dossiers majeurs de rénovation

La transformation du BTA "Services en milieu rural" et "Services administratifs" concernant 10386 élèves à la rentrée 2003, en un baccalauréat professionnel sur l'ensemble des services en milieu rural va être lancée.

L'écriture des programmes des classes de 4ème et 3ème de l'enseignement agricole qui vont se substituer aux classes de 4ème et 3ème technologiques et préparatoires à projet professionnel, sera mise en oeuvre. Ces nouveaux programmes seront applicables à la rentrée 2005.

La refonte des deux baccalauréats technologiques STAE et STPA en un seul baccalauréat technologique devrait se concrétiser à la rentrée 2006. Ce nouveau baccalauréat technologique aura pour éléments structurants l'approche environnementale et celle en lien avec le fait alimentaire et pourra ouvrir sur la totalité des options du BTSA.

La réorganisation de l'enseignement agricole supérieur : une préparation aux enjeux d'avenir

Le contexte et les objectifs

Dans un contexte émergent de compétition internationale de l'offre de formation et de construction de l'espace européen de l'enseignement supérieur, il est d'intérêt stratégique pour l'enseignement agricole français de réorganiser son dispositif et de mettre en œuvre dans ses cursus de formation, le modèle LMD (licence - master - doctorat).

En outre, la pérennité de notre système d'enseignement supérieur passe incontestablement par sa reconnaissance et l'attractivité de son offre de formation à l'étranger, et aussi par la mobilité de ses enseignants et de ses étudiants. Cette nécessité d'évolution - adaptation apparaît d'ailleurs dans les autres structures d'enseignement supérieur, grandes écoles des autres ministères et universités. Enfin, cette évolution est déjà entrée dans les faits dans divers pays de l'Union européenne.

Les pôles de compétences que le projet propose de mettre en place doivent permettre à l'enseignement supérieur agricole de remplir pleinement son rôle, tant en termes de qualité scientifique et de qualité des formations, qu'en termes de réponses aux besoins de la société. Ces structures sont conçues avant tout comme des pôles d'enseignement supérieur, de recherche et de développement, conformément au modèle international standard. Ils doivent s'appuyer sur les organismes et réseaux de développement, pour mieux répondre aux besoins du secteur économique, tant au niveau régional qu'au niveau national.

La réorganisation de l'enseignement supérieur constitue pour le ministère chargé de l'agriculture, un projet ambitieux. Le principal objectif est d'offrir un ensemble de formations de haut niveau dans le domaine des "sciences et technologies du vivant", lisible et compétitif à l'échelle nationale, européenne et internationale. Cette offre cohérente, visant l'excellence, doit garantir aux jeunes diplômés les meilleures chances d'insertion sur le marché mondial de l'emploi.

L'émergence des pôles de compétences

Cette réflexion sur l'émergence de pôles de compétences est fondée sur :

- une logique de pluridisciplinarité,
- une logique d'appui de la recherche,
- un potentiel humain et intellectuel d'enseignants chercheurs, de chercheurs et d'étudiants,
- une logique territoriale,
- une étroite association entre formation, recherche et transfert technologique.

Une démarche de nature pragmatique basée sur le volontariat des établissements, indispensable à la réussite de la construction du pôle de compétences a été adoptée.

Après la communication du ministre, Hervé GAYMARD, le 3 janvier 2003 en Conseil des Ministres, la conférence des directeurs des établissements des établissements d'enseignement supérieur agricole a remis, à sa demande, au directeur général de l'enseignement et de la recherche, en mai 2003, un rapport circonstancié sur la nécessité et la finalité d'une réorganisation du dispositif d'enseignement supérieur agricole.

A partir de ces lignes directrices et au regard des réflexions avancées par la conférence des directeurs des établissements, le directeur général a diffusé en septembre 2003, un rapport présentant le cadre de travail dans lequel se sont inscrites les réflexions conduisant à la réorganisation de l'enseignement supérieur agricole.

D'octobre 2003 à janvier 2004, le directeur général de l'enseignement et de la recherche et la sous-directrice de l'enseignement supérieur ont rencontré à l'occasion de visites régionales, l'ensemble de la communauté éducative pour débattre du contexte et des objectifs visés par cette réorganisation. Les partenaires sociaux ont pu s'exprimer sur la démarche entreprise au cours d'une séance plénière du CNESERAAV le 10 décembre 2003.

De janvier à février 2004, les conseils d'administration des établissements ont été consultés et se sont prononcés sur le projet au sein duquel l'établissement propose de s'insérer.

Un rapport d'étape a été présenté au Cabinet du Ministre en février 2004 sur l'état d'avancement de la réflexion.

A la mi-février 2004, l'ensemble des projets de construction de pôle de compétences a été transmis au directeur général de l'enseignement et de la recherche. Ces projets ont fait l'objet d'une expertise par des personnalités qualifiées du monde universitaire, de la recherche et du développement.

La réorganisation de l'enseignement supérieur agricole

C'est le 17 mai 2004 que les ministres Hervé Gaymard et Nicolas Forissier ont ainsi présenté le schéma de réorganisation, véritable feuille de route pour les dix ans à venir de l'enseignement supérieur centré sur les "sciences et techniques du vivant" agriculture, alimentation, environnement et médecine vétérinaire.

Le schéma de réorganisation est le fruit de larges concertations tant au sein des établissements qu'avec les partenaires locaux de l'enseignement supérieur, de la recherche et du développement. Elles ont fait l'objet d'une analyse étayée de la part de personnalités qualifiées.

L'analyse des situations présentes montre que la réorganisation de l'enseignement supérieur agricole ne passe pas par un modèle unique transférable d'un cas à l'autre. En effet, selon les cas, les forces en présence ne répondent pas à la totalité des exigences fixées par le ministère de l'agriculture pour définir un pôle de compétences.

Ainsi, au regard des potentialités, dans l'intérêt collectif et respectant l'identité de chacun des établissements, la réorganisation de l'enseignement supérieur agricole proposée s'appuie sur deux modèles différents :

- la constitution de pôles de compétences en sciences et technologies du vivant,
- l'insertion de certains établissements dans une démarche de sites spécialisés.

La constitution de six pôles de compétences

Six pôles de compétences en sciences et technologies du vivant qui répondent à l'ensemble des critères sont définis. Ils se caractérisent par leur approche pluridisciplinaire des sciences et technologies du vivant à partir de laquelle ils doivent bâtir un projet pédagogique commun. La politique scientifique fondatrice de chacun des pôles aura vocation à faire émerger deux ou trois thématiques visant l'excellence et facilitant ainsi sa reconnaissance et sa visibilité internationales.

Quatre projets sont portés par des établissements sous tutelle du ministère de l'Agriculture :

- deux projets sont déjà très avancés dans leur réflexion et leur mise en place effective peut intervenir à court terme, en janvier 2006 : les pôles de compétences francilien et montpellierain,
- deux projets nécessitent encore une réflexion plus poussée entre les acteurs et ne pourront aboutir avant 2007 : les pôles de compétences Ouest et clermontois-lyonnais.

Deux projets ne sont envisageables qu'avec un partenariat structuré entre des établissements sous tutelle du ministère de l'agriculture et des établissements sous tutelle du ministère de l'éducation nationale. Leurs mises en place passent donc par une concertation interministérielle : les pôles de compétences toulousain et dijonnais.

L'insertion dans une démarche de sites spécialisés

Certains établissements ne répondent que partiellement aux critères définis mais ils sont caractérisés par une ou deux thématiques scientifiques reconnues. Les deux établissements concernés auront à s'insérer dans une démarche de sites spécialisés en s'appuyant sur leur spécificité scientifique pour renforcer leurs partenariats avec les universités. Il s'agit de :

- l'école nationale d'ingénieurs des travaux agricoles de Bordeaux (ENITAB) avec ses spécificités vigne et vin et forêt au sein d'un site bordelais biologie appliquée,

- l'école nationale du génie de l'eau et de l'environnement de Strasbourg (ENGEES) caractérisée par la thématique gestion de l'eau et de l'environnement au sein d'un site strasbourgeois et transfrontalier.

Les établissements privés d'enseignement supérieur agricole qui ont largement participé à la réflexion auront à s'insérer dans les pôles par voie conventionnelle.

Il apparaît clairement que dans un certain nombre de cas, cette réflexion globale sur la visibilité des compétences françaises dans le domaine des sciences et technologies du vivant doit s'appuyer sur une concertation avec le ministère de l'Éducation nationale, notamment dans le cas des trois écoles d'ingénieurs de Nancy, Dijon et Toulouse.

A chaque fois que cela s'avérera nécessaire, un chef de projet sera désigné pour faire aboutir la réflexion déjà engagée entre les partenaires de l'enseignement supérieur, de la recherche et du développement à un projet pédagogique commun et une politique scientifique fondatrice du pôle. A chacun, acteur de ces pôles, d'en bâtir les fondations, d'en définir les objectifs scientifiques et pédagogiques et de les faire vivre.

L'enseignement agricole dans le développement des territoires : un rôle reconnu et en pleine expansion

La participation de l'enseignement agricole au développement des territoires fait partie des dispositions prévues par le projet de loi en faveur du développement des territoires ruraux. En effet, l'article 66 de ce texte prévoit de modifier la mission d'animation du milieu rural, conférée par les lois de 1984 à l'enseignement agricole, pour l'élargir à une mission d'animation et de développement des territoires.

L'enseignement agricole : une liaison avec son territoire, historiquement forte

La liaison de l'enseignement agricole avec son territoire est historiquement forte. D'un point de vue législatif, ce lien a été mis en exergue dès 1848 par les lois qui créaient les fermes écoles et affirmaient leur rôle de démonstration pour le milieu agricole. Les lois de 1984 portant organisation de l'enseignement agricole, ainsi que la loi d'orientation agricole de 1999 ont confirmé ce rôle en conférant à l'enseignement agricole, au même titre que la mission de formation, les missions d'animation du milieu rural, de coopération internationale, d'insertion scolaire des jeunes, sociale et professionnelle de ces derniers et des adultes, d'expérimentation, de recherche et de développement agricole. Toutes ces missions aboutissent à des actions concrètes d'animation et de développement qui rejaillissent à plus ou moins long terme sur les établissements et enrichissent les parcours de formation des élèves, apprentis, étudiants et stagiaires. Portées par l'ensemble de la communauté éducative des établissements, et notamment par les enseignants en éducation socioculturelle et les ingénieurs, elles contribuent à renforcer l'ancrage territorial des établissements.

Cette liaison avec les territoires a été confortée par la signature, en 1990, d'une convention entre les ministères chargés de la Culture et de l'Agriculture. Cette convention pose les principes de coopérations dans trois secteurs : l'enseignement agricole, l'animation rurale et le patrimoine. Ce partenariat s'est traduit en régions par des conventions entre les directions régionales des affaires culturelles et les directions régionales de l'agriculture et de la forêt. Ces textes permettent aux établissements d'enseignement agricole de mener, dans le cadre de partenariats locaux, des actions d'animations à caractère culturel contribuant au développement des territoires.

Plus récemment, en janvier 2004, la convention de partenariat entre le ministère de l'Agriculture et le

Centre National de la Fonction Publique Territoriale est venue renforcer le rôle de l'enseignement agricole pour une offre adaptée des formations aux demandes locales.

L'enseignement agricole et le développement des territoires : quelques types d'actions

L'ensemble des dispositions citées précédemment vise à permettre aux établissements d'enseignement agricole de participer, aux côtés de partenaires locaux privilégiés comme les collectivités territoriales, les responsables économiques, les autres services déconcentrés de l'État et les associations, au développement des territoires dans lesquels ils s'insèrent. Il s'agit pour eux de mener, en cohérence avec l'ensemble des missions qui leur sont confiées, des actions d'animation et de développement des territoires répondant à des besoins communs aux établissements et aux territoires.

Concrètement, ce rôle dans le développement des territoires se traduit par différents types d'actions.

Des activités pédagogiques et périscolaires prenant en compte les territoires

Les formations de l'enseignement agricole offrent à chaque établissement la possibilité de prendre en compte le contexte local. La formation initiale scolaire et l'apprentissage comme la formation professionnelle continue, permettent de mener des activités pédagogiques et périscolaires se rapportant aux territoires.

C'est ainsi que des actions ayant un impact sur le territoire, sont conduites dans le cadre de la pédagogie de projets (projets divers liés aux référentiels : Projet d'Utilité Sociale, Module d'Initiative Locale, Module d'Adaptation Régionale, Projet "Initiative et Communication", etc.).

A titre indicatif, il peut s'agir d'actions :

- d'animations sociales pour les collectivités dans le cadre des filières services ;
- de manifestations liées aux sections d'animation sportive, à l'association sportive de l'établissement, aux activités de pleine nature ;
- engendrant des rencontres, des échanges comme les forums, les portes ouvertes, les carrefours "emploi", les colloques et les conférences ;
- de diffusion artistique et d'actions culturelles pour

un public externe ;
- de promotion des patrimoines culturels et agri-culturels (exposition, création artistique) ;
- de coopération internationale, d'échanges interculturels avec une dimension territoriale...

En outre, de nombreux modules de formations (par exemple : Écologie, Agronomie, Territoire, Citoyenneté en seconde générale et technologique, l'option "Agronomie, Territoire, Citoyenneté" en filière scientifique, le module développement local du BTSA "Analyse et Conduite des Systèmes d'Exploitation", etc.) sont l'occasion de mener des observations, des études et des diagnostics de territoires en partenariat avec des collectivités, des associations, des représentants du monde professionnel.

Par ailleurs, dans de nombreux domaines comme par exemple, la gestion et la valorisation des espaces naturels, la gestion durable des patrimoines ruraux, l'aménagement paysager, le développement durable, l'agri-tourisme, des travaux d'élèves et d'étudiants peuvent également prendre comme support les territoires de l'établissement (communautés de communes, pays, cantons, départements, etc.).

Les actions des exploitations agricoles et ateliers technologiques des établissements tournées vers les territoires

Les exploitations et ateliers technologiques des établissements d'enseignement agricole constituent de réels lieux de référence et de démonstration pour le milieu professionnel et attestent, historiquement, de l'ancrage territorial des établissements. La reconnaissance professionnelle de ces centres contribue fortement à la crédibilité et à l'image des établissements d'enseignement agricole. Ils sont souvent sources de partenariats avec le milieu professionnel, les instituts de recherche, les établissements d'enseignement supérieur et d'autres partenaires locaux et initient aussi des actions d'animation et de développement des territoires. Pour exemple, des exploitations et ateliers technologiques accueillent des publics extérieurs en vue de favoriser l'éducation à l'environnement et au développement durable.

Des actions en matière d'ingénierie de territoire

Certains établissements ont commencé à développer une ingénierie de formation ayant deux volets : d'une part, la création d'outils pédagogiques (ingénierie pédagogique) et d'autre part, en formation continue, la conception de formations nouvelles pour répondre à la demande du terrain (ingénierie de la demande). En matière d'appui à l'ingénierie de projet de territoire, il est à noter que les établissements d'enseignement agricole contribuent aussi à la construction de ces projets, en amont, en apportant à la connaissance des porteurs de projets des analyses utiles, et aussi lors de la phase d'élaboration en leur offrant un appui technique approprié.

Globalement, les dispositions relatives à l'enseignement agricole du projet de loi en faveur du développement des territoires devraient renforcer la notion

d'établissement d'enseignement agricole, centre de ressources ouvert sur le territoire.

Les actions menées par les établissements pourraient ainsi se poursuivre dans les domaines de l'expertise, du conseil, de l'accueil du public, de l'offre de locaux, de la mise à disposition de ressources au travers des centres d'information et de documentation, des centres de ressources ou de centre d'accès à Internet, des plate-formes technologiques et des juniors entreprises.

Une circulaire d'orientation ainsi qu'un guide de recueil d'expériences et de bonnes pratiques, relatifs à la mise en œuvre de la nouvelle mission d'animation et de développement des territoires seront diffusés dès la promulgation de la loi. Ces deux outils devraient aider les établissements à renforcer leur implication dans les dynamiques territoriales.

Les projets d'établissement : un outil de pilotage pour des établissements tournés vers l'avenir

L'obligation pour chaque établissement d'élaborer un tel projet découle de la loi d'orientation sur l'éducation du 10 juillet 1989. Elle a été expressément réaffirmée par la loi d'orientation agricole du 9 juillet 1999 qui, par l'article L.811-8 du Code rural pour les établissements publics et l'article L.813-2 pour les établissements privés, dispose que chaque établissement établit un projet d'établissement en précisant que sa durée est de 3 à 5 ans.

Le projet d'établissement est l'expression de la politique de l'établissement, tant pour la réalisation de l'ensemble des missions que pour l'organisation et sa vie interne.

Il est bien l'affirmation de la stratégie de l'établissement sur l'exercice des missions qui lui sont assignées par la loi dans son contexte territorial. Il est un lieu de convergence entre la politique éducative et les autres politiques publiques : politique agricole, alimentaire, environnementale, rurale, culturelle. La future loi relative au développement des territoires ruraux devrait donner encore davantage de sens aux projets d'établissement en renforçant également la mission de développement et d'animation des territoires.

Le projet est global et spécifique. Il couvre toutes les dimensions de l'établissement et concerne, pour les établissements publics, les différents centres constituant l'EPLFPA.

Il s'agit, à la fois de renforcer la dynamique de chaque établissement par la coordination des actions conduites mais aussi de se projeter dans l'avenir et d'anticiper, d'exprimer son identité, de s'accorder au sein de la communauté éducative sur des valeurs et des orientations communes en relation avec les recommandations nationales et régionales.

La cohérence indispensable entre un pilotage national et une autonomie locale laissée aux établissements s'exprime dans le projet d'établissement.

L'établissement s'engage à respecter les orientations définies par le schéma prévisionnel national des formations de l'enseignement agricole qui lui-même se nourrit des différents projets des établissements.

Le projet d'établissement doit enfin être un outil de pilotage de l'établissement qui, comme tout projet stratégique, inclut des objectifs, une programmation, des évaluations régulières suivies d'ajustements.

Le quatrième schéma prévisionnel national des formations, arrêté ce printemps 2004, pour les rentrées de 2005 à 2009, réaffirme fortement le rôle des projets d'établissements.

L'internat : un atout de l'enseignement agricole

L'internat est une spécificité forte de l'enseignement agricole. Il s'est particulièrement développé avec la croissance soutenue des effectifs qu'a connu cet enseignement entre 1990 et 2000.

L'internat en chiffres

En 2003-2004, 172 780 élèves et étudiants étaient inscrits dans l'enseignement secondaire et supérieur court agricole dans 853 établissements publics et privés.

Parmi eux, 100 811 élèves avaient fait le choix d'être internes soit 58,3 % du nombre d'élèves et d'étudiants. Ces effectifs sont en progression, avec 608 internes de plus qu'en 2002, confirmant l'image positive de ce mode d'hébergement. Ce constat est d'autant plus significatif qu'il est ramené aux niveaux de formation.

Si seulement 25% environ des étudiants de niveau III (BTSA) choisissent un régime d'internat, la moyenne pour les autres niveaux de formation (IV, V et VI) s'échelonne entre 62 et 64%, positionnant de façon très nette ce mode d'hébergement comme nettement majoritaire.

Les garçons sont plus souvent internes que les filles (61% des garçons contre 53,4% des filles sont internes). Ces proportions varient en 2003 : les garçons internes sont légèrement moins nombreux alors que les filles internes augmentent (+0,8 pt, + 1856 filles).

Le rôle de l'internat dans la vie scolaire

L'évolution des internats dans l'enseignement agricole n'a pas été seulement quantitative ces dernières années. Elle s'est accompagnée de nombreuses réflexions qui ont abouti à structurer ces lieux de vie en les intégrant de mieux en mieux dans des projets éducatifs globaux.

Le rapport annuel de l'ONEA (Observatoire Nationale de l'Enseignement Agricole - édition 2002), constate que "l'internat est aujourd'hui pensé comme un lieu de socialisation, d'éducation et d'enseignement qui ne coupe les jeunes ni de leur milieu social ni de leur famille(...)", relevant que cette forme d'insertion socialerompt avec la vision classique de "clôture scolaire".

Dans bien des cas, l'internat améliore la scolarité des jeunes. Il leur offre un cadre structurant et préventif, fournit des repères et contribue à leur stabilité voire à leur équilibre psychologique.

Il permet d'instaurer un cadre stimulant et mobilisateur pour les élèves. Nombre d'établissements et d'équipes éducatives apportent des aides diverses, collective ou personnalisée durant les périodes "d'internat" après les cours. On observe très souvent une amélioration des résultats scolaires des élèves grâce à celui-ci.

L'internat est, en outre, un lieu de reconnaissance et de fraternisation, où les initiatives et la citoyenneté trouvent leur place. Il offre la possibilité de prendre le temps et de profiter des activités qui servent de repère à la vie des établissements agricoles en particulier sur les plans culturel et sportif. L'internat permet à la fois de développer l'autonomie des élèves et de les rendre plus solidaires. C'est une véritable école de la vie et de l'amitié, de l'encouragement mutuel et d'insertion sociale.

L'internat : un appui aux familles

L'internat constitue un appui majeur aux familles qui demeurent dans des zones privilégiées de recrutement (zone rurale ou zone de montagne).

En s'appuyant sur des projets d'établissement, l'internat a développé ses potentiels et s'est modernisé avec le soutien de l'État et des collectivités locales. L'internat a pu ainsi profiter d'une très nette amélioration immobilière et matérielle.

L'aide sociale aux familles (bourses) s'est vu également renforcée au bénéfice des moins favorisés par des concours nécessaires à la poursuite d'études de certains jeunes.

Aujourd'hui, on constate combien l'internat par l'intermédiaire des attentions et des évolutions dont il fait l'objet, a une image forte auprès des familles et des jeunes. Force éducative plus que scolaire, il est un outil d'équité sociale et de réussite scolaire.

La place essentielle qu'il occupe au sein de l'enseignement agricole s'en trouve ainsi renforcée. Au service des territoires, il permet de jouer un rôle structurant fort qui en fait aujourd'hui une priorité de nos établissements.

L'alimentation et la nutrition : une place de choix dans les programmes de l'enseignement agricole

L'enseignement agricole doit considérer l'alimentation, en y incluant la nutrition et la santé, comme un élément de culture commune et de développement scientifique et technologique. Le quatrième schéma prévisionnel national des formations a retenu cette orientation majeure.

Les formations ont intégré les préoccupations environnementales au cours de la précédente décennie et l'enseignement agricole s'attache aujourd'hui à inclure l'alimentation dans ses cursus.

L'alimentation va être davantage développée dans l'enseignement agricole
- Les explications

Jusqu'à présent cet enseignement s'est développé par strates juxtaposées : production, transformation, aménagement, service. Il convient d'envisager ces différentes sphères de savoirs et de compétences de façon transversale pour aborder les questions de qualité, de rapport avec les terroirs, de traçabilité des produits alimentaires et de répartition de la valeur ajoutée. Le domaine de l'alimentation ou des sciences de l'alimentation doit répondre aux questions des consommateurs en matière de nutrition et de santé.

Au delà des aspects quantitatifs relevant de la sécurité alimentaire (au sens autosuffisance alimentaire), les aspects de qualité et de sécurité des aliments seront mis en avant.

Après avoir intégré les préoccupations liées au respect de l'environnement, les filières de production doivent tenir compte des attentes du consommateur en matière de qualité alimentaire et de nutrition humaine.

Le consommateur affirme son droit à une alimentation saine, sur le plan de la qualité et sur le plan de la sécurité, et s'invite dans les débats sur les manières de produire.

Le mot alimentation, qui ne se confond pas avec l'agroalimentaire mais intègre ce domaine, figurera dans l'intitulé des filières de formation.

L'intégration de l'alimentation dans l'enseignement agricole
- Les propositions

Après les travaux d'une commission scientifique et pédagogique consultative, sur la qualité et la sécurité des aliments, réunie à l'initiative du directeur général de l'enseignement et de la recherche, trois propositions ont été retenues.

Proposition 1 : Introduire le fait alimentaire dans les différents référentiels de formation comme élément de construction d'une culture commune, au même titre que les questions environnementales, et l'étudier selon différentes approches :

- une approche historique, géographique et géopolitique centrée sur les systèmes alimentaires ;
- une approche par l'appréhension globale de la chaîne alimentaire ;
- une approche centrée sur l'aliment et ses différentes fonctions, avec une sensibilisation du consommateur.

Proposition 2 : développer l'information et la formation continue des enseignants et formateurs dans le domaine de l'alimentation (approches interdisciplinaires).

Il a été proposé de lancer un cours supérieur sur l'alimentation et la nutrition en 2005 pour les enseignants de l'enseignement agricole technique avec le souci de mieux articuler des savoirs scientifiques actuellement disjointes dans leurs objets comme dans leurs formes de structuration disciplinaires : agronomie de la production, sciences des aliments, économie des filières, analyse du comportement des consommateurs, étude des risques alimentaires. L'aliment devient ainsi un objet intégrateur de savoirs parcellisés.

Le cours sera composé de six modules non consécutifs de trois jours, chacun d'eux étant piloté par une école d'enseignement supérieur agronomique et vétérinaire.

Chaque pilote de module rassemblera la documentation correspondante. Le cours supérieur sera considéré comme une priorité dans le programme de formation continue des enseignants ; il est susceptible d'intéresser un grand nombre de disciplines pour éviter d'enfermer l'alimentation dans une spécialité unique, alors que c'est un thème pluridisciplinaire et transversal. Un relais télévisuel du cours est prévu afin de toucher un maximum d'enseignants.

Proposition 3 : conserver un seul baccalauréat technologique reposant sur le triptyque agriculture, alimentation, environnement. Il intégrera le mot alimentation dans son intitulé et sera ainsi ouvert sur la totalité des options du BTSA.

Cette proposition répond à la même préoccupation de créer une culture technologique commune et transversale aux différents domaines de formation professionnelle. Elle pourrait s'organiser autour de trois champs de connaissances et de compétences :

- les rapports agriculture-société : réflexion sur les différents modèles de développement et la perspective nouvelle du développement durable,
- la présentation pluridisciplinaire, notamment sous un angle scientifique, technologique et sociologique, des notions de chaîne alimentaire et de systèmes alimentaires,
- une sensibilisation aux différents aspects relatifs à la gestion du vivant et aux ressources renouvelables.

Un tronc commun technologique, culturel et scientifique, se prolongera par des modules d'approfondissement ouvrant sur les différentes spécialités du BTSA. Le baccalauréat technologique unique s'affichera donc avec des spécialités.

Un groupe de travail sera mis en place à la rentrée au sein de l'inspection de l'enseignement agricole pour concevoir l'architecture de ce baccalauréat dont l'application est prévue à la rentrée 2006.

Les principaux sigles

BEPA	Brevet d'études Professionnelles Agricoles
BPA	Brevet Professionnel Agricole
BTA	Brevet de Technicien Agricole
BTSA	Brevet de Technicien Supérieur Agricole
CAPA	Certificat d'Aptitude Professionnelle Agricole
CEAV	Certificat d'études Approfondies Vétérinaires
CFA	Centre de Formation d'Apprentis
CFPPA	Centre de Formation Professionnelle et de Promotion Agricoles
CNEAP	Conseil National de l'Enseignement Agricole Privé
CNESERAAV	Conseil National de l'Enseignement Supérieur Et de la Recherche Agronomique, Agro-alimentaire et Vétérinaire
DEA	Diplôme d' Études Approfondies
DESS	Diplôme d'Études Supérieures Spécialisées
DESV	Diplôme d'Études Spécialisées Vétérinaires
DGER	Direction Générale de l'Enseignement et de la Recherche
DNM	Diplôme National de Master
DNMP	Diplôme National de Master Professionnel
DRAF	Direction Régionale de l'Agriculture et de la Forêt
DUT	Diplôme Universitaire de Technologie
ENFA	École Nationale de Formation Agronomique
ENGEES	École Nationale du Génie de l'Eau et de l'Environnement de Strasbourg
ENGREF	École Nationale du Génie Rural, des Eaux et des Forêts
ENIT	École Nationale des Ingénieurs des Travaux
ENITAB	École Nationale d'Ingénieurs des Travaux Agricoles de Bordeaux
ENITACF	École Nationale des Ingénieurs des Travaux Agricoles de Clermont-Ferrand
ENITIAA	École Nationale d'Ingénieurs des Techniques des Industries Agricoles et Alimentaires
ENSA	École Nationale Supérieure Agronomique
ENSAM	École Nationale Supérieure Agronomique de Montpellier
ENSHAP	École Nationale Supérieure d'Horticulture et d'Aménagement du Paysage
ENSIAA	École Nationale Supérieure des Industries Agricoles et Alimentaires
ENSP	École Nationale Supérieure du Paysage
ENSV	École Nationale des Services Vétérinaires
ENV	École Nationale Vétérinaire
EPLEFPA	Établissement Public Local d'Enseignement et de Formation Professionnelle Agricole
ESA	École Supérieure d'Agriculture d'Angers
INA P-G	Institut National Agronomique Paris-Grignon
LEGTA	Lycée d'Enseignement Général et Technologique Agricole
LFI	Loi de Finances Initiale
LMD	Licence Master Doctorat
LPA	Lycée Professionnel Agricole
ONEA	Observatoire Nationale de l'Enseignement Agricole
PCEA	Professeur certifié de l'enseignement agricole
PLPA	Professeur de Lycée Professionnel Agricole (1er et 2ème grade)
POFEGTP	sous-direction de la POLitique des Formations de l'Enseignement Général, Technologique et Professionnel (DGER)
SRFD	Service Régional de la Formation et du Développement
STAE	Sciences et Technologies de l'Agronomie et de l'Environnement (bac techno)
STPA	Sciences et Technologies du Produit Agroalimentaire (bac techno)
TB	Technologie-Biologie
UNMFREO	Union Nationale des Maisons Familiales Rurales d'éducation et d'Orientation
UNREP	Union Nationale Rurale d'éducation et de Promotion

Ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation, de la Pêche et des Affaires Rurales
Direction générale de l'enseignement et de la recherche
Mission communication
1ter avenue de Lowendal, 75700 Paris 07 SP
tél. : 01 49 55 48 03

Pour toute information complémentaire
<http://www.agriculture.gouv.fr>
<http://www.educagri.fr>

